



INFO Cultures

Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

N° 25 – 12 octobre 2018

Au sommaire

- Colza 1
 - Gestion des graminées 1
 - La cléthodime en cas d'urgence sur vulpin et ray-grass 2
 - Surveiller les altises 3
- Zone vulnérable : 3
 - Dérogation sécheresse à l'implantation de CIPAN 3

Colza

Le déficit en eau s'aggrave, les repousses de céréales et les graminées adventices (photo 1) ne doivent pas concurrencer le colza ; elles doivent être gérées rapidement.



bromes dans du colza

Gestion des graminées

Désherbage mécanique

Les conditions sèches sont trop pénalisantes pour le désherbage mécanique.






Désherbage chimique

L'utilisation d'antigraminées spécifiques à dose adaptée est à réaliser très rapidement pour lever la concurrence vis-à-vis du colza.

Conditions d'intervention : réaliser le désherbage très tôt le matin avec un maximum d'hygrométrie, sur la rosée.

Préférer Foly R dans les situations de résistance connue aux Fop et Den.

Exemple de solutions antigraminées (**dose recommandée par le fabricant contre repousses de céréales et graminées avant tallage** :

Produit commercial	Matière(s) active(s)	Dose homologuée (dose conseillée à un stade jeune)	ZNT	Mention de danger
AGIL* 	Propaquizafop 100 g/l	1,2 l/ha 0,5 l/ha repousses 0,7 l/ha bromes 0,8 l/ha ray-grass + huile	5m	H304 H319 H411
FOLY R* 	Cléthodime 120 g/l	1 l/ha (0,8 l/ha) + huile	5 m	H 304- H 417- H336- H411
FUSILADE MAX 	Fluazifop-p-butyl 125 g/l	1,5 l/ha 0,75 l/ha /repousses et vulpin 1 l/ha Ray-grass et brome	5m	H317- H361d- H410
LEOPARD 120* 	Quizalofop-p-éthyl 120g/l	1,25 l/ha 0,4 l/ha /repousses et vulpins) 0,5 l/ha /ray-grass + huile	5m	H304- H317- H319- H411
STRATOS ULTRA 	Cycloxydime 100 g/l	0,8 l/ha + 0,8 Dash HC /repousses céréales 1 l/ha + 1 l/ha Dash HC contre vulpins, ray-grass, bromes de 3 feuilles à début tallage, 1,2 litre au-delà	5 m	H304 - H315- H319- H336- H361d- H411

* Ajouter 1 l/ha d'huile végétale à ces spécialités.

La cléthodime en cas d'urgence sur vulpin et ray-grass

La cléthodime (CENTURION 240 EC, FOLY R, etc.) est encore efficace sur ray-grass ou vulpin dans un bon nombre de situations alors que les autres anti-graminées foliaires sont confrontés à la résistance. Pourtant, la cléthodime fait partie du même mode d'action (inhibiteurs de l'ACCase). Mais dans les systèmes céréaliers, la résistance à cet herbicide progresse en raison de son utilisation fréquente sur d'autres têtes d'assolement (lin, pomme de terre, betterave, protéagineux). L'emploi du



Photo 1 : forte infestation de ray-grass dans un colza jeune

pinoxaden (herbicide AXIAL PRATIC, etc.) sur céréales contribue également à ce risque. Le recours à la cléthodime sera uniquement réservé aux cas d'urgence de rattrapage sur ray-grass et vulpin étouffant le colza en octobre, et complété ensuite par une application en novembre de propyzamide

à pleine dose (produits de type KERB FLO, IELO, ...). Cette application complémentaire est le seul moyen de contenir la progression de la résistance.

Source : Terres Inovia

Surveiller les altises

L'activité des adultes (petites et grosses altises) se poursuit.

Pour repérer l'arrivée des altises, positionner des cuvettes jaunes : enterrée pour les grosses altises, sur végétation pour les petites.

Attention, une fois la présence des insectes détectée, l'intervention ne se décide qu'après l'observation des attaques sur plantes et non des captures en cuvettes.

Les colzas les plus avancés ont dépassé le stade sensible (3 feuilles) : il n'est plus nécessaire d'intervenir pour ces derniers.

Tenez compte de l'hétérogénéité des stades atteints suite aux difficultés de levée.

Pour les colzas levés après le 1^{er} octobre ou à faible développement, le seuil de nuisibilité est abaissé à 30 % de plantes avec des morsures.

Si une intervention est nécessaire, n'intervenez qu'une fois sur adulte en utilisant de préférence un organophosphoré seul (Boravi WG 1 kg/ha avec acidifiant, Matière active Phosmet 500 g/kg, dose homologuée 1,5 kg/ha, ZNT 20 m, mention de danger H301, H318, H410), et avec de bonnes conditions de traitement, en soirée (l'adulte est actif en début de nuit). Cette intervention sur adulte n'aura aucun impact sur les infestations larvaires qui peuvent être visibles à l'entrée de l'hiver. C'est pourquoi elle doit rester exceptionnelle. N'intervenez qu'en cas de mise en danger du peuplement des parcelles.

Source Terres Inovia

➤ Zone vulnérable :

- Dérogation sécheresse à l'implantation de CIPAN.

La demande de dérogation effectuée par la Chambre d'agriculture a été acceptée.

URGENT : le formulaire est à remplir et a renvoyer avant le 15 octobre 2018 à la DDT.

Pour télécharger ce formulaire, nous vous invitons à consulter notre site internet sur le lien suivant :

[DEROGATION CIPAN.](#)

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

Bulletin rédigé par

Ginestière Y. – Lère F. – Masson M. - Mialon A. – Moigny F.

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - Pôle productions

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007 - 63171 Aubière

Tél. : 04 73 44 45 95 - Fax : 04 73 44 45 50


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PUY-DE-DÔME

**ENGAGEMENT
DE SERVICE**
SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation


LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»